

1 QUELS FINANCEMENTS DISPONIBLES ?

2 dispositifs

Financements de 100% des investissements* pour la plantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcéllaires
AAP Investissements
*dans les limites d'un barème

ET

Financements d'accompagnements individuels pour aide à la plantation de haies et d'alignements intraparcéllaires ou à la gestion durable des arbres + animations collectives avec ANIMAF

2 COMMENT Y AVOIR ACCÈS ?

Si vous avez vos plans de plantations, chiffrages d'achats...

SI NON

Contactez votre GAB, ADEAR ou Bio Centre :
biodiversité@bio-centre.org

En remplissant les documents disponibles en ligne :
<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/pacte-en-faveur-de-la-haie-l-appel-a-projets-investissement-est-ouvert-a1753.html>

Nous vous mettrons en contact avec un.e conseiller-ère agroforestier-ère en fonction de votre localisation

Pour la plantation, il.elle pourra vous accompagner de la conception du projet, jusqu'à la réception du chantier de plantation ainsi que sur toutes les étapes administratives

En les déposant auprès de la DDT de votre département sur le site "Démarches simplifiées"

Financement versé sur facture acquittée

3

LES INVESTISSEMENTS FINANÇÉS POUR LA PLANTATION

1 500 € HT d'investissements minimum
< 50 % de fruitiers greffés

HAIE PÉRIPHÉRIQUE OU INTRAPARCELLAIRE D'UNE PARCELLE AGRICOLE



1 à 3 rangs

ALIGNEMENTS ARBRES INTRA-PARCELLAIRES



30 à 100 arbres / ha

Travaux de
régénération
naturelle assistée



Préparation du sol



Mise en place de bande
enherbée



Mise en place des plants,
tuteurage



Achat des plants



Pose de clôtures



Achat et pose de
protection
individuelles



Achat et pose des paillages
100% biodégradables

